

Alpes de Haute Provence  
**Commune d'AUBIGNOSC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 OCTOBRE 2017**

Membres en exercice :	15
Présents : .....	11
Votants : .....	15
Pour : .....	15
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

**DCM N° 57/2017**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20171025-DE201757-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2017

Publication : 27/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-SEPT**

le **25 octobre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 19 octobre 2017

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, LATIL Yves, WALCZAK Franck, VILLETTE Christelle et BERTOU Christel.**

4 Absent(s) excusé(s) : **TURCAN Nicole, MACCARIO Fabrice, WALLON Muriel, et WEBER Hélène.**

Pouvoir(s) 4 : **TURCAN Nicole** pouvoir à **DELMAERE Christian, MACCARIO Fabrice** à **LERDA Serge, WALLON Muriel** à **AVINENS René** et **WEBER Hélène** à **ROBERT Frédéric.**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : REGULARISATION EMPRISE DOMAINE PUBLIC – LE FOREST**

----- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la régularisation cadastrale d'un accès avait été initiée en 1999 au hameau du Forest. Une délibération n°02/99 du 22 janvier 1999 en précisait la démarche. Ce dossier n'a jamais abouti.

----- Monsieur le maire précise qu'un propriétaire riverain s'est rapproché de lui pour relancer ce dossier ; il s'agissait en ce qui le concerne de déclasser une portion du domaine public qui « entre » dans sa propriété et n'a plus de raison d'être et de l'échanger contre du terrain issu de sa parcelle B 92 jouxtant une propriété communale.

---- Les contenances sont respectivement de 25 m<sup>2</sup> et 30 m<sup>2</sup> (à repreciser).

---- La délibération du 22 janvier 1999 autorisait le maire à entreprendre les démarches et signer les documents se rapportant à cette opération mais le dossier étant ancien, il est porté à la connaissance du conseil municipal.

---- Il convient de préciser que le déclassement du domaine public n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de circulation assurée par la voie communale, il se fera sans enquête publique.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✚ **ACCEPTE** de poursuivre la décision de déclassement et de classement initiée en 1999 en application de la délibération sus citée
- ✚ **PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur.
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire

René AVINENS

